



Dossier suivi par
Laurence BOYEAULT
Inspectrice de l'éducation nationale – économie et gestion

Orléans, le 21 mars 2023

Division des Examens et Concours
Catherine AWUSSI
Elodie PRIEUR
Tél. : 02 38 79 46 26

Le Recteur,
Chancelier des universités

à

Marie-Noëlle COURCIER
Gestionnaire organisation
Mel :
Ce.decorga@ac-orleans-tours.fr

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie
Mesdames et messieurs les chefs de division des
examens et concours
Monsieur le directeur du SIEC

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

Objet : CAP Opérateur/Opératrice logistique - Session 2023

RÉFÉRENCES :

- Articles D. 337-1 à D.337-25-1 du Code de l'éducation relatifs au certificat d'aptitude professionnelle
- Arrêté du 2 mars 2015 portant création de la spécialité «opérateur/opératrice logistique» de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance.
- Arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général.
- Arrêté du 28 novembre 2019 – J.O. du 24 décembre 2019 (modalités d'évaluation du chef d'œuvre en CAP)

La responsabilité de l'élaboration et la mise en place des sujets au plan national du CAP OPERATEUR/OPERATRICE logistique de la session 2023 est confiée au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours.

Les épreuves se dérouleront suivant les modalités ci-après.

Dans ce cadre, je vous adresse la circulaire d'organisation et d'évaluation de cette spécialité, qui doit être diffusée aux centres d'examen concernés dans votre académie.

En cas de difficulté pendant le déroulement des épreuves, vos services pourront prendre contact avec le bureau des sujets de l'académie Orléans-Tours.

Elodie PRIEUR : 02 38 79 38 93
Sabrina ROUZES : 02 38 79 38 91
Courriel : ce.dec41@ac-orleans-tours.fr

1 – CALENDRIER

Les épreuves écrites se dérouleront conformément au calendrier fixé en **annexe 1**.

2 – CENTRES D'EXAMEN

Des centres d'examen pourront être ouverts dans les lycées professionnels publics où une section préparant le CAP Opérateur/Opératrice logistique est implantée.

Les élèves des lycées privés sous contrat et les candidats des centres de formation d'apprentis auront la possibilité de passer les épreuves dans leur établissement d'origine lorsque celui-ci aura été désigné par vos soins comme centre d'examen annexe.

3 – TRANSMISSION DES SUJETS

Les sujets des épreuves seront expédiés aux Rectorats de manière dématérialisée via SEFIA. La reprographie et la ventilation des sujets dans les centres d'examen est de la responsabilité de chaque académie.

Certains fichiers nécessiteront, dans le cadre de la mise en œuvre des épreuves pratiques, une transmission numérique aux centres d'examen.

4 – ORGANISATION DES EPREUVES, INTERROGATIONS

1 – ÉPREUVE EP1B - CHEF-D'OEUVRE

Modalités d'évaluation du chef-d'œuvre :

Les modalités d'évaluation de la réalisation du chef-œuvre diffèrent selon que l'établissement ou le centre de formation du candidat est habilité ou non à pratiquer le contrôle en cours de formation.

Les élèves et apprentis :

- des établissements d'enseignement publics ou sous contrat avec l'Etat et des centres de formation d'apprentis habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation (CCF) sont évalués au moyen de notes figurant sur le livret scolaire ou au livret de formation. La moyenne de ces notes afférentes au chef-d'œuvre, consignées durant son élaboration constitue :
 - 50% de la note globale attribuée au chef d'œuvre
 - complétée à hauteur de 50% des points obtenus à l'oral de la présentation de celui-ci qui se tient dans l'établissement ou le centre de formation du candidat.
- des établissements d'enseignement privés hors contrat et des centres d'apprentis non habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation sont intégralement évalués au cours de l'oral de présentation du chef-d'œuvre selon les dates fixées par les académies.

Tous les candidats passent l'oral de présentation suivi de questions pour une durée globale de dix minutes, avec répartition indicative de cinq minutes de présentation et cinq minutes de questions, devant une commission d'évaluation.

Pour la présentation orale, le candidat peut, pour appuyer son propos, prendre appui sur un support papier qu'il apporte et peut utiliser librement lors de l'oral. Le support, en lui-même, n'est pas évalué et sa consultation ne peut être exigée par la commission d'évaluation.

La commission d'évaluation est composée d'un professeur d'enseignement général et d'un professeur d'enseignement professionnel.

- **En CCF :** l'un des évaluateurs est un de ceux qui ont suivi la réalisation du chef-d'œuvre. L'évaluation orale est organisée sous la responsabilité du chef d'établissement ou du directeur du centre de formation.
- **En ponctuel :** les deux enseignants sont issus d'un établissement d'enseignement public, d'un établissement d'enseignement privé sous contrat ou d'un centre de formation d'apprentis habilité à pratiquer le contrôle en cours de formation.

Le résultat obtenu à l'évaluation du chef-d'œuvre est affecté du coefficient 1. Ce coefficient s'impute sur celui de l'épreuve professionnelle doté du plus fort coefficient (EP1 pour le CAP OPÉRATEUR / OPÉRATRICE LOGISTIQUE).

Les points de 0 à 20 obtenus à l'évaluation de la partie chef-d'œuvre sont intégrés aux points recueillis à l'épreuve professionnelle et entrent dans le calcul de la moyenne conditionnant la délivrance du diplôme.

RAPPEL : L'épreuve de chef-d'œuvre concerne les apprentis et les scolaires.

2 – ÉPREUVE EG4 - PRÉVENTION SANTÉ ENVIRONNEMENT

Rappel : depuis la session 2021, l'épreuve de la prévention santé environnement (PSE) en CAP devient une unité générale obligatoire commune aux différentes spécialités de CAP.

Son coefficient 1 reste inchangé. En CAP OPERATEUR/OPERATRICE LOGISTIQUE, l'épreuve est identifiée EG4.

3 - ÉPREUVE EP1A – PRISE EN CHARGE DES FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

OBJECTIFS ET CONTENUS DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser les compétences liées à la prise en charge des flux entrants et sortants (groupes de compétences 1 et 3 du référentiel de certification).

DOCUMENT D'ÉVALUATION :

La grille d'évaluation, dont le modèle figure en **annexe 2**, est identique pour l'évaluation en contrôle en cours de formation et pour l'évaluation par épreuve ponctuelle.

Le coefficient attribué à cette épreuve – EP1 A – Flux entrants et sortants est désormais de 5.

MODES D'ÉVALUATION :

1 - Évaluation en contrôle en cours de formation

L'évaluation se déroule dans les entreprises où le candidat réalise ses PFMP et/ou dans l'établissement de formation pour les compétences qui n'ont pas pu être mises en œuvre en PFMP.

Cette évaluation consiste à positionner le candidat à partir des critères de performance figurant dans la grille d'évaluation fournie dans la circulaire nationale d'organisation.

La grille est renseignée par l'(ou les) enseignant (s) ou formateur(s) de la spécialité ayant ou ayant eu la responsabilité de la formation du candidat dans les groupes de compétences 1 ou 3. Ce dernier prend également appui sur les observations émises par le/s tuteur/s lors des PFMP (pour les candidats sous statut scolaire) ou bien le maître d'apprentissage.

2 - Évaluation par épreuve ponctuelle – Durée 40 minutes

L'évaluation des compétences du candidat s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle terminale pratique. L'épreuve se déroule sur le plateau technique du centre d'examen.

La commission d'interrogation choisit une des deux situations de travail simulées suivantes :

- la prise en charge des flux entrants,
- la prise en charge des flux sortants.

La commission d'interrogation est composée d'un enseignant ou d'un formateur de la spécialité n'ayant pas le candidat en formation, et d'un professionnel, ou en l'absence de celui-ci, d'un second enseignant ou formateur de la spécialité.

Cette évaluation consiste à positionner le candidat à partir des critères de performance figurant dans la grille d'évaluation dont le modèle figure en **annexe 2**.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR L'EPREUVE PONCTUELLE

- production des sujets :

L'académie d'Orléans-Tours est chargée d'élaborer les sujets de l'épreuve EP1 A :

- Chaque sujet est composé de 4 fichiers :
 - « matière d'œuvre » destiné au centre d'examen afin de prévoir le matériel et les documents indispensables à la phase de préparation,
 - « préparation et mise en œuvre » destiné aux membres de la commission qui vont préparer l'épreuve,
 - « consignes aux membres de la commission » destiné aux membres de la commission qui vont faire passer l'épreuve. Ce fichier comprend notamment le scénario et le rôle à endosser par chaque membre de la commission ainsi qu'une grille d'observation de l'épreuve basée sur les critères de performance,
 - « sujet » à remettre à chaque candidat.

- critères de sélection du centre d'examen :

Cette épreuve se déroule obligatoirement sur le plateau technique du centre d'examen et nécessite :

- un plateau technique avec des aires logistiques (zones d'expédition, de réception, etc.) ou la possibilité de les matérialiser,
- un espace de stockage comprenant environ 200 références avec un conditionnement à l'unité et en lot. L'ensemble des produits/colis/palettes doit être impérativement adressé physiquement et informatiquement,
- des produits de poids divers,
- le petit matériel mentionné dans le fichier « matière d'œuvre »

Ces espaces et matériels peuvent être communs à l'épreuve EP3.

Cette épreuve nécessite les outils suivants qui ne peuvent pas être communs à l'épreuve EP3 :

Possibilité 1

- 1 ordinateur relié à un vidéoprojecteur
- 1 imprimante connectée à l'ordinateur et la tablette
- 1 clé USB
- 1 tablette ou 1 ordinateur portable (posé sur une table à roulettes) avec l'accès à un tableur pour la lecture de la base flux log.xls ou à la base de gestion des stocks du centre d'examen
- 2 smartphones ou 2 tablettes avec une connexion à internet dans l'entrepôt
- 1 ordinateur avec connexion à internet

Possibilité 2

- 1 ordinateur relié à un vidéoprojecteur
- 1 imprimante connectée à l'ordinateur et la tablette
- 1 clé USB
- 1 tablette ou 1 ordinateur portable (posé sur une table à roulettes) avec l'accès à un tableur pour la lecture de la base flux log.xls ou à la base de gestion des stocks du centre d'examen
- 2 smartphones ou 2 tablettes sans connexion à internet dans l'entrepôt. Dans ce cas, une application doit être téléchargée permettant de lire des QR codes -sans connexion internet-
- 1 ordinateur avec connexion à internet

Les candidats ne sont pas autorisés à utiliser leur outil numérique personnel (smartphone, tablette, etc.).

- préparation de l'épreuve ponctuelle :

Les sujets nationaux seront à personnaliser en fonction de la structure du centre d'examen (agencement de l'entrepôt pédagogique, nature des produits, outil informatique, etc.).

Lors de cette préparation, un ordinateur portable et/ou une tablette et/ou un smartphone seront mis à disposition des membres de la commission. Au moins l'un de ces appareils ou par défaut un ordinateur fixe installé dans l'entrepôt, doit pouvoir bénéficier d'une connexion à internet et posséder un casque/micro. Une imprimante sera connectée à l'un des appareils.

Les membres de la commission d'interrogation seront convoqués en amont du déroulement de l'épreuve pour préparer les sujets personnalisés des candidats.

Chaque centre organisera la zone où se déroulera l'épreuve en fonction des particularités du site tout en respectant le sujet et l'ensemble des opérations demandées et des contraintes stipulées.

- convocation et accueil des candidats :

Les candidats seront convoqués par vague par demi-journée. En début de journée ou demi-journée, les membres de la commission d'interrogation organiseront une présentation collective d'environ 30 minutes de l'entrepôt pédagogique et des outils. Les candidats pourront être amenés à poser des questions sur l'utilisation technique du matériel. Ils auront également la possibilité de se familiariser avec la base de données informatique, en amont du déroulement de l'épreuve.

Les membres de la commission rappelleront aux candidats le déroulement de l'épreuve.

- déroulement de l'épreuve :

Chaque candidat ou vague de candidat disposera d'un sujet personnalisé. Les « consignes aux membres de la commission » détailleront le rôle de chacun, les documents et les informations à conserver.

Le sujet proposé au candidat sera joint à la grille d'évaluation.

- équipements de protection individuelle pour cette épreuve :

Cette épreuve se déroule en entrepôt. En conséquence, des chaussures de sécurité seront apportées par les membres de la commission et les candidats qui les porteront dès l'accueil.

En cas d'oubli, les centres peuvent prévoir de mettre à disposition des chaussures de sécurité pour les candidats et/ou les membres de la commission.

4 – ÉPREUVE EP2 – CONDUITE DE CHARIOTS EN SECURITÉ

OBJECTIFS ET CONTENUS DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser les compétences liées au groupe de compétences 2 du référentiel de certification.

DEROULEMENT

Les candidats déclarés inaptes à la conduite pour cette évaluation sont dispensés de la phase 2 (partie pratique).

Le candidat titulaire des certificats d'aptitude à la conduite des engins en sécurité (C.A.C.E.S.®) catégories 1A, 3, 5 (R489) en cours de validité ou de toutes autres formations valant C.A.C.E.S.®, est dispensé, à sa demande, de l'évaluation de la conduite en sécurité de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté (questionnaire à choix multiples et pratique de conduite).

Le candidat doit être considéré comme commençant ou terminant son activité de conduite. La prestation doit se faire sans précipitation, dans le respect de toutes les consignes et règles de sécurité en vigueur.

DOCUMENT D'ÉVALUATION :

La grille d'évaluation, dont le modèle figure en **annexe 3**, est identique pour l'évaluation en contrôle en cours de formation et pour l'évaluation par épreuve ponctuelle.

Le coefficient attribué à cette épreuve – EP2 – Conduite de chariots en sécurité est de 5.

MODES D'ÉVALUATION :

1 - Évaluation en contrôle en cours de formation

L'évaluation se compose de deux situations : une première situation comportant une partie écrite et une deuxième situation comportant une partie pratique de conduite de chariots automoteurs à conducteur porté. La première situation doit se dérouler avant la deuxième situation.

Première situation d'évaluation :

Cette première situation prend la forme d'un questionnaire à choix multiples portant sur les aspects théoriques de la conduite d'engins de manutention à conduite portée (20 questions au total dont une question au minimum portant sur chacun des savoirs S2, et au moins deux questions portant sur la plaque de charge et/ou le diagramme de capacité).

Deuxième situation d'évaluation :

Cette deuxième situation prend la forme d'exercices pratiques de conduite comportant des scénarios prédéfinis en fonction de chaque catégorie d'engin catégorie 1A, catégorie 3 et catégorie 5 (R489).

Elle comporte sur l'ensemble des catégories de chariots :

- différents parcours, en pente, en ligne droite, en courbe, dans des allées ou des passages étroits, en marche avant ou en marche arrière, avec un train de remorques,
- différents types de charges,
- un gerbage et un dégerbage en pile,
- un gerbage et un dégerbage en palettiers,
- un chargement et un déchargement d'un véhicule par l'arrière et par le côté.

L'évaluation se déroule, en fonction des possibilités locales, en milieu professionnel ou en établissement de formation. [La durée de cette évaluation ne pourra dépasser la durée prévue dans le cadre de l'épreuve ponctuelle (60 minutes)].

L'évaluation est réalisée par l'enseignant et/ou le formateur spécialisé(s) dans la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, qui a (ont) le candidat en formation.

2 - Évaluation par épreuve ponctuelle - Durée 1 heure 20 minutes

L'évaluation se compose de deux parties : une première partie écrite et une deuxième partie comportant une pratique de conduite de chariots automoteurs à conducteur porté. La première partie doit se dérouler avant la deuxième partie.

Première partie : 20 minutes

Cette première partie prend la forme d'un questionnaire à choix multiples portant sur les aspects théoriques de la conduite d'engins de manutention à conduite portée (20 questions au total dont une question au minimum portant sur chacun des savoirs S2, et au moins deux questions portant sur la plaque de charge et/ou le diagramme de capacité).

Deuxième partie : 60 minutes

Cette deuxième partie prend la forme d'un exercice pratique de conduite comportant des scénarios prédéfinis en fonction de chaque catégorie d'engin catégorie 1, catégorie 3 et catégorie 5.

Elle porte sur l'ensemble des catégories de chariots :

- différents parcours, en pente, en ligne droite, en courbe, dans des allées ou des passages étroits, en marche avant ou en marche arrière, avec un train de remorques,
- différents types de charges,
- un gerbage et un dégerbage en pile,
- un gerbage et un dégerbage en palettiens,
- un chargement et un déchargement d'un véhicule par l'arrière et par le côté.

L'évaluation se déroule, en fonction des possibilités locales, en milieu professionnel ou en établissement de formation.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant spécialisé dans la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté qui n'a pas eu le candidat en formation en classe de terminale et d'un professionnel, ou en l'absence de celui-ci d'un second enseignant ou formateur spécialisé dans la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Délivrance des attestations de conduite en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté :

Deux attestations sont délivrées :

- Une première, dont le modèle figure en **annexe 4**, délivrée par l'établissement de formation atteste que l'élève, l'apprenti ou le stagiaire a reçu une formation théorique et pratique à la conduite en sécurité des chariots des catégories 1A, 3 et 5 (R489),
- Une seconde dont le modèle figure en **annexe 5**, atteste de l'obtention de la moyenne à la fois au test théorique et aux tests pratiques de conduite. Elle est délivrée par l'établissement de formation pour les candidats en CCF et par l'académie pour les candidats évalués sous la forme ponctuelle lorsque le candidat obtient :
 - le diplôme du CAP opérateur/trice logistique **ET**
 - la moyenne au test théorique **ET**
 - la moyenne au test pratique de conduite catégorie 1A (R 489) **ET / OU**
 - la moyenne au test pratique de conduite catégorie 3 (R 489) **ET / OU**
 - la moyenne au test pratique de conduite catégorie 5 (R 489).

En cas de non validation du test théorique, cette attestation ne peut être délivrée pour aucune des trois catégories.

Cette attestation dispensera les lauréats du C.A.C.E.S.[®] durant cinq ans à compter de la date d'obtention du diplôme.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR L'EPREUVE PONCTUELLE

- **matériel nécessaire :**

- 1 ordinateur,
- 1 accès à un tableur,
- 1 imprimante reliée à l'ordinateur.

Ce matériel ne peut pas être commun aux épreuves EP1 A et EP3 lors de la préparation.

- production des sujets :

L'académie d'Orléans-Tours est chargée d'élaborer les sujets de l'épreuve EP2 :

- **Sujet - phase 1** (questionnaire à choix multiples) : cette partie comporte 2 fichiers :
 - « matière d'œuvre » destiné au centre d'examen afin de prévoir le matériel et les documents en amont de la phase de préparation,
 - « sujet » : un générateur de questions sera adressé pour la session 2022 à chaque académie.
- **Sujet - phase 2** (épreuve pratique sur chariots) : cette partie comporte 4 fichiers :
 - « matière d'œuvre » destiné au centre d'examen afin de prévoir le matériel et les documents en amont de la phase de préparation,
 - « préparation et mise en œuvre » destiné aux membres de la commission qui vont préparer l'épreuve,
 - « consignes aux membres de la commission » destiné aux membres de la commission qui vont faire passer l'épreuve.
 - « sujet » à remettre à chaque candidat.

- critères de sélection du centre d'examen :

Cette évaluation se déroule, en fonction des possibilités locales, en milieu professionnel ou en établissement de formation. Elle nécessite :

- un ordinateur avec un accès à un tableur,
- une imprimante connectée à l'ordinateur,
- le petit matériel mentionné dans un fichier intitulé « matière d'œuvre » transmis avec les sujets d'examen,
- un espace de stockage comprenant plusieurs palettiers adressés (dont un niveau est au moins à 6 mètres) et où différents types de charges sont entreposées,
- 3 chariots, selon la recommandation R489 en vigueur de la CNAMTS. :
 - 1 de catégorie 1A,
 - 1 de catégorie 3,
 - 1 de catégorie 5.

- préparation de l'épreuve :

Les sujets nationaux seront à personnaliser en fonction de l'infrastructure du centre d'examen (agencement de l'entrepôt pédagogique, types de charges, etc.). Lors de cette préparation, un ordinateur et une imprimante sont mis à disposition des membres de la commission.

Ainsi, les membres de la commission d'interrogation doivent être convoqués en amont du déroulement de l'épreuve pour préparer celle-ci. Un sujet personnalisé sera proposé à chaque candidat. Les membres de la commission récupéreront l'intégralité des documents en fin d'épreuve.

Chaque centre organisera la zone où se déroulera l'épreuve en fonction des particularités du site tout en respectant le sujet, l'ensemble des manœuvres, des opérations demandées et des contraintes stipulées.

- convocation et accueil des candidats :

Les candidats seront convoqués par vague. En début de journée ou demi-journée, les membres de la commission d'interrogation organiseront une présentation collective de l'entrepôt pédagogique.

- déroulement de l'épreuve :

La phase 1 (épreuve théorique) de l'épreuve sera réalisée par l'ensemble des candidats, d'une même vague, au même moment, en amont de la phase 2 (épreuve pratique).

Chaque candidat, disposera d'un sujet d'épreuve pratique accompagné de documents élaborés par chaque centre : parcours schématique et ordre des opérations de circulation et de manutention.

- équipements de protection individuelle pour cette épreuve :

Cette épreuve se déroule en entrepôt. En conséquence, des chaussures de sécurité seront apportées par les membres de la commission et les candidats qui les porteront dès l'accueil.

Un vêtement rétro-réfléchissant (par exemple gilet fluo de sécurité) sera mis à disposition et porté par les membres de la commission et les candidats.

En cas d'oubli, les centres peuvent prévoir de mettre à disposition des chaussures de sécurité pour les candidats et/ou les membres de la commission.

5 – ÉPREUVE EP3 – ETUDE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES

OBJECTIFS ET CONTENUS DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve vise à évaluer la compétence du candidat à mobiliser ses acquis en termes de communication professionnelle et d'environnement économique et juridique dans un cadre professionnel.

DOCUMENT D'ÉVALUATION :

La grille d'évaluation, dont le modèle figure en **annexe 7**, est identique pour l'évaluation en contrôle en cours de formation et pour l'évaluation par épreuve ponctuelle.

Le coefficient attribué à cette épreuve – EP3 – Etude de situations professionnelles est désormais de 4.

MODES D'ÉVALUATION :

1 - Évaluation en contrôle en cours de formation

1^{ère} situation d'évaluation (sur 40 points)

L'épreuve prend appui sur une mise en situation professionnelle de communication orale réelle ou simulée. L'enseignant ou le formateur et/ou le tuteur détermine(nt) préalablement le contexte de la situation professionnelle proposée au candidat. À partir de celle-ci et éventuellement d'un ou plusieurs document(s) fourni(s), le candidat prépare et met en œuvre la situation de communication.

2^{ème} situation d'évaluation (sur 40 points)

L'évaluation prend la forme d'un entretien qui s'appuie sur deux fiches d'analyse d'un document professionnel dont le modèle figure en **annexe 6**. L'enseignant ou le formateur choisit une des deux fiches qui servira de support à l'entretien. Celui-ci doit permettre au candidat de démontrer qu'il sait mobiliser des savoirs associés de l'environnement économique et juridique dans un cadre professionnel.

L'évaluation se déroule dans l'établissement de formation du candidat au cours de la dernière année de formation.

La durée de l'entretien ne peut pas dépasser la durée prévue dans la forme ponctuelle (10 minutes).

Le candidat doit impérativement présenter les deux fiches. Dans le cas contraire, l'enseignant ou le formateur lui signifie qu'il ne pourra pas être interrogé et le candidat se verra attribuer la note zéro à la seconde situation d'évaluation.

Les deux situations d'évaluation sont conduites par un des enseignants ou formateurs de la spécialité ayant ou ayant eu les élèves en formation au cours des deux années de formation.

2 - Évaluation par épreuve ponctuelle – Durée 25 minutes

Première partie de l'évaluation relative à la communication (sur 40 points)

Durée : 10 minutes de préparation et 5 minutes d'entretien

L'épreuve prend appui sur une mise en situation professionnelle de communication orale simulée. La commission d'interrogation détermine préalablement le contexte de la situation professionnelle proposée au candidat. À partir de celle-ci et éventuellement d'un ou plusieurs document(s) fourni(s), le candidat prépare et met en œuvre la situation de communication.

Deuxième partie de l'évaluation relative à l'environnement économique et juridique (sur 40 points)

Durée : 10 minutes d'entretien

L'évaluation prend la forme d'un entretien qui s'appuie sur deux fiches d'analyse d'un document professionnel dont le modèle figure en **annexe 6**. Ces deux fiches devront être renseignées par le candidat qui devra les présenter à la commission le jour de l'épreuve. L'enseignant ou le formateur choisit une des deux fiches qui servira de support à l'entretien. Celui-ci doit permettre au candidat de démontrer qu'il sait mobiliser des savoirs associés de l'environnement économique et juridique.

Le candidat doit impérativement présenter les deux fiches. Dans le cas contraire, l'enseignant ou le formateur lui signifie qu'il ne pourra pas être interrogé et le candidat se verra attribuer la note zéro à la seconde situation d'évaluation.

La commission d'interrogation est composée d'un enseignant ou d'un formateur de la spécialité n'ayant pas eu le candidat en formation en classe de terminale, et d'un professionnel ou en l'absence de celui-ci d'un second enseignant ou formateur de la spécialité.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR L'EPREUVE PONCTUELLE

- production des sujets :

L'académie d'Orléans-Tours est chargée d'élaborer les sujets de l'épreuve EP3

- Chaque sujet est composé de 4 fichiers :
 - « matière d'œuvre » destiné au centre d'examen afin de prévoir le matériel et les documents en amont de la phase de préparation,
 - « préparation et mise en œuvre » destiné aux membres de la commission qui vont préparer l'épreuve,
 - « consignes aux membres de la commission » destiné aux membres de la commission qui vont faire passer l'épreuve. Ce fichier comprend notamment le scénario et le rôle à endosser par chaque membre de la commission ainsi qu'une grille d'observation de l'épreuve basée sur les critères de performance,
 - « sujet » remis à chaque candidat.

Cette épreuve se déroule obligatoirement sur le plateau technique du centre d'examen et nécessite :

- un plateau technique avec des aires logistiques (zones d'expédition, de réception, etc.) ou la possibilité de les matérialiser,
- un espace de stockage comprenant environ 200 références avec un conditionnement à l'unité et en lot. L'ensemble des produits/colis/palettes doivent être impérativement adressés physiquement et informatiquement,
- des produits de poids divers,
- le petit matériel mentionné dans le fichier « matière d'œuvre » ;

Ces espaces et matériels peuvent être communs à l'épreuve EP1 A :

Cette épreuve nécessite les outils suivants qui ne peuvent pas être communs à l'épreuve EP1 A:

Possibilité 1

- 1 ordinateur de préférence portable. Dans le cas d'un ordinateur fixe, celui-ci doit obligatoirement être positionné dans l'entrepôt.
- 1 imprimante connectée
- 1 clé USB
- 1 casque et un micro compatible avec un ordinateur
- 2 tablettes ou 2 smartphones avec une connexion à internet dans l'entrepôt

Possibilité 2

- 1 ordinateur de préférence portable. Dans le cas d'un ordinateur fixe, celui-ci doit obligatoirement être positionné dans l'entrepôt.
- 1 imprimante connectée
- 1 clé USB
- 1 casque et un micro compatible avec un ordinateur
- 2 tablettes ou 2 smartphones sans connexion à internet dans l'entrepôt. Dans ce cas, une application doit être téléchargée permettant de lire des QR codes -sans connexion internet-.
- Attention, toutes les applications ne permettent pas cette fonctionnalité.

Les candidats ne sont pas autorisés à utiliser leur outil numérique personnel (smartphone, tablette, etc.).

- préparation de l'épreuve :

Les sujets nationaux seront à personnaliser en fonction de la structure du centre d'examen (agencement de l'entrepôt pédagogique, nature des produits, outil informatique, etc.).

Lors de cette préparation, un ordinateur portable et/ou une tablette et/ou un smartphone seront mis à disposition des membres de la commission. Au moins l'un de ces appareils ou par défaut un ordinateur fixe installé dans l'entrepôt, doit pouvoir bénéficier d'une connexion à internet et posséder un casque/micro. Une imprimante sera connectée à l'un des appareils.

Les membres de la commission d'interrogation seront convoqués en amont du déroulement de l'épreuve pour préparer les sujets personnalisés des candidats.

Chaque centre organisera la zone où se déroulera l'épreuve en fonction des particularités du site tout en respectant le sujet et l'ensemble des opérations demandées et des contraintes stipulées.

- convocation et accueil des candidats :

Les candidats seront convoqués par vague. En début de journée ou demi-journée, les membres de la commission d'interrogation organiseront une présentation collective de l'entrepôt pédagogique et des outils d'environ 20 minutes. Les candidats pourront être amenés à poser des questions sur l'utilisation technique du matériel. Ils auront également la possibilité de se familiariser avec la base de données informatique, en amont du déroulement de l'épreuve.

Les membres de la commission rappelleront aux candidats le déroulement de l'épreuve.

- préparation de l'épreuve :

La préparation de l'épreuve (10 minutes par candidat) et son déroulement ont lieu au même endroit. Une préparation dans une salle banalisée est exclue.

- déroulement de l'épreuve :

Chaque candidat ou vague de candidats disposera d'un sujet personnalisé. Les « consignes aux membres de la commission » détailleront le rôle de chacun, les documents et les informations à conserver.

Le sujet proposé au candidat sera joint à la grille d'évaluation.

- équipements de protection individuelle pour cette épreuve :

Cette épreuve se déroule en entrepôt. En conséquence, des chaussures de sécurité seront apportées par les membres de la commission et les candidats qui les porteront dès l'accueil.

Un vêtement rétro-réfléchissant (par exemple gilet fluorescent de sécurité) sera mis à disposition et porté par les membres de la commission et les candidats.

En cas d'oubli, les centres peuvent prévoir de mettre à disposition des chaussures de sécurité pour les candidats et/ou les membres de la commission.

6 – CORRECTION - JURY

Les corrections des épreuves écrites et pratiques seront organisées à l'initiative des autorités académiques responsables.

Chaque académie organisatrice (académie « autonome » ou « pilote ») a la charge de convoquer les membres des commissions de correction et d'interrogation ainsi que les membres du jury de délibération et supporte la totalité des frais afférents. Le jury est composé dans les conditions fixées à l'article D.337-23 du Code de l'éducation.

Je vous remercie d'assurer la diffusion de la présente circulaire auprès de tous les établissements de formation préparant au CAP Opérateur/Opératrice Logistique et les Inspecteurs de l'Education Nationale concernés.

Pour le recteur et par délégation
Le Secrétaire Général et par délégation
La Cheffe de la Division des Examens et Concours

Catherine AMADEI

ANNEXES

Numéro de l'annexe	Titre de l'annexe
1	Calendrier des épreuves
2	Grille d'évaluation – épreuve EP1 A – Prise en charge des flux entrants et sortants
3	Grille d'évaluation – épreuve EP2 – Conduite de chariots en sécurité
4	Attestation de formation à la conduite de chariots en sécurité
5	Attestation d'évaluation à la conduite de chariots en sécurité
6	Fiche d'analyse d'un document professionnel – épreuve EP3 – Étude de situations professionnelles
7	Grille d'évaluation – épreuve EP3 – Étude de situations professionnelles

31123

Session juin 2023

CALENDRIER DES ÉPREUVES
CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

OPERATEUR/OPERATRICE LOGISTIQUE

Métropole - Réunion - Mayotte

Dates	Horaires / Durée	Épreuves	Nature
Lundi 5 juin 2023	10h00 - 12h00	EG1 A - Partie Français	écrite
	14h00 - 15h00	EG4 - Prévention santé environnement	écrite
	16h00 - 17h30	EG2 - Mathématiques - Physique-chimie	écrite
A l'initiative de chaque académie A partir du Mercredi 3 mai 2023	Durée : 40 minutes	EP1 A - Prise en charge des flux entrants et sortants	pratique
	Durée : 1h20	EP2 - Conduite de chariots en sécurité	écrite et pratique
	Durée : 15 minutes Durée : 10 minutes	EP3 - Etude de situations professionnelles Partie 1 : Communication Partie 2 : Environnement Economique et Juridique	orale
A l'initiative de chaque académie	Durée : 10 minutes	EP1 B – Chef d'œuvre	orale
	Durée : 15 minutes	EG1 C - Partie Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	orale
	Durée : 10 minutes	EG1 B – Partie français	orale
	Durée : 12 minutes	EF - Langue vivante étrangère <u>facultative</u>	orale
		EG3 - E.P.S.	

**Annexe 2 – Grille d'évaluation
EP1 A – Prise en charge des flux entrants et sortants**

CAP Opérateur/Opératrice Logistique

GRILLE D'ÉVALUATION

**EP1 A - PRISE EN CHARGE
DES FLUX ENTRANTS ET SORTANTS**

Épreuve en CCF et ponctuelle

Candidat

Nom :

Prénom :

Académie de :

Note importante : la grille doit être complétée en faisant apparaître une croix (et une seule) pour chaque item.

GROUPES DE COMPETENCES 1 ET 3	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Accueil des conducteurs réalisé dans le respect des consignes et procédures.				
Identification exacte des informations nécessaires à son activité et conforme aux procédures.				
Respect des principes de prévention des risques professionnels et des consignes de sécurité lors des opérations logistiques.				
Contrôles de la marchandise conformes aux procédures qualités en vigueur.				
Affectation de la marchandise au bon emplacement.				
Conformité de la préparation de la marchandise avec la commande client.				
Exactitude de la saisie des informations liées au mouvement de stocks.				
Identification et transmission exactes des anomalies et les difficultés rencontrées au responsable hiérarchique.				
Marquage et étiquetage des produits/colis selon les procédures en vigueur.				
Remise en état des zones d'activités logistiques selon les procédures en vigueur.				
Tri et valorisation des déchets selon les procédures en vigueur.				
Observations :				Note EP1 A
				/20 ⁽²⁾
Évaluateur(s)				
Date	Nom et Prénom ⁽¹⁾	Fonction	Signature	

(1) : pour l'épreuve ponctuelle, les deux membres de la commission d'interrogation doivent émarger.

(2) : exprimée au demi-point supérieur.

**Annexe 3 – Grille d'évaluation
EP2 – Conduite de chariots en sécurité**

CAP Opérateur/Opératrice Logistique

**GRILLE D'ÉVALUATION
EP2 – CONDUITE DE CHARIOTS
EN SÉCURITÉ
Épreuve en CCF et ponctuelle**

Candidat

Nom :

Prénom :

Académie de :

SITUATION / PARTIE 1 : TEST - QUESTIONS A CHOIX MULTIPLES		Durée : 20 minutes
Date de réalisation	Observations	Note A
__ / __ / ____		/ 20
SITUATION / PARTIE 2 : CONDUITE DES CHARIOTS AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE		Durée : 60 minutes
Date de réalisation	Observations	Note B
Catégorie 1A – R489 (CNAMTS)		
__ / __ / ____		/ 20
Catégorie 3 – R489 (CNAMTS)		
__ / __ / ____		/ 30
Catégorie 5 – R489 (CNAMTS)		
__ / __ / ____		/ 30

Total = Note A + Note B ⇒

/ 100

/ 20

En aucun cas la note ne doit être communiquée au candidat

Phase 1 : Nom du(de la) professeur(e) ou formateur(trice)	Signature
Phase 2 : Nom du(de la) professeur(e) ou formateur(trice)	Signature
Observations justifiant la note totale :	

**TRANSPALETTE A CONDUCTEUR PORTE - PREPARATEUR DE COMMANDES SANS ELEVATION DU POSTE DE CONDUITE
(HAUTEUR DE LEVEE ≤ A 1.20 METRE) - CATEGORIE 1A (R489 – CNAMTS)**

Prendre en charge un chariot automoteur	NA	A	Observations	Note B1
Procéder aux vérifications extérieures				/ 2 0,5 point par compétence
Procéder à la maintenance de premier niveau				
S'installer au poste de travail				
Mettre le chariot en état opérationnel				
Conduire en sécurité un chariot automoteur	NA	A	Observations	Note B2
Circuler à vide en ligne droite et en courbe (slalom, virage en S) en marche avant et arrière				/ 8 1 point par compétence
Circuler chargé en marche avant et arrière en ligne droite et en courbe				
Circuler avec maîtrise sur différents types et configurations de sol				
Adapter sa vitesse aux conditions de circulation : sols, charges, virages, environnement				
Se positionner correctement face à un emplacement				
Surveiller son environnement				
Respecter les règles de sécurité et les consignes de travail				
Utiliser judicieusement l'avertisseur sonore				
Lever en sécurité une charge avec un chariot automoteur	NA	A	Observations	Note B3
Décider de la faisabilité (vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée)				/ 8 2 points par compétence
Respecter les emplacements au sol lors des déposes				
Effectuer ou simuler le chargement ou déchargement d'un camion (ou remorque) par l'arrière à partir d'un quai (en particulier avec une charge limitant la visibilité)				
Respecter les consignes données				
Immobiliser un chariot automoteur	NA	A	Observations	Note B4
Poser, dans tous les cas, les fourches au sol avant de descendre du chariot				/ 2 0,5 point par compétence
Appliquer les règles et consignes liées au stationnement				
Retirer les clés ou annuler le code lors de «l'abandon du chariot»				
Signaler les anomalies éventuelles				

NA : Non Acquis A : Acquis

Note B = B1 + B2 + B3 + B4 ⇒

/ 20

CHARIOT ELEVATEUR FRONTAL EN PORTE-A-FAUX - CAPACITE ≤ 6 TONNES - CATEGORIE 3 (R489 – CNAMTS)				
Prendre en charge un chariot automoteur	NA	A	Observations	Note B1
Procéder aux vérifications extérieures				/ 2,5 0,5 point par compétence
Vérifier les niveaux				
Procéder à la maintenance de premier niveau				
S'installer au poste de travail				
Mettre le chariot en état opérationnel				
Conduire en sécurité un chariot automoteur	NA	A	Observations	Note B2
Circuler à vide en ligne droite en marche avant et arrière				/ 11 1 point par compétence
Circuler à vide en courbe en marche avant et arrière				
Circuler chargé en marche avant et arrière en ligne droite				
Circuler chargé en marche avant et arrière en courbe				
Circuler avec maîtrise sur différents types et configurations de sol				
Adapter sa vitesse aux conditions de circulation (charges, virages, environnement...)				
Circuler avec les fourches à bonne hauteur (environ 15 cm)				
Se positionner correctement face à un emplacement				
Regarder à l'arrière avant de reculer				
Respecter les règles de sécurité et les consignes de travail				
Utiliser judicieusement l'avertisseur sonore				
Lever en sécurité une charge avec un chariot automoteur	NA	A		
Décider de la faisabilité (vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée)				/ 14 2 points par compétence
Adapter l'écartement des fourches à la charge à manutentionner				
Mettre l'engin au point mort et l'immobiliser au cours des prises et déposes				
Charger ou décharger un camion ou une remorque par le côté				
Effectuer le stockage et le déstockage de charges à différentes hauteurs dans un palettier				
Gerber et/ou dégerber en pile				
Manipuler une charge longue ou pondéreuse				
Immobiliser un chariot automoteur	NA	A	Observations	Note B4
Poser, dans tous les cas, les fourches au sol avant de descendre du chariot				/ 2,5 0,5 point par compétence
Mettre l'engin au point mort et l'immobiliser				
Retirer les clés ou annuler le code lors de l'«abandon du chariot»				
Appliquer les règles et consignes liées au stationnement				
Signaler les anomalies éventuelles				
				NA : Non Acquis A : Acquis
				Note B = B1 + B2 + B3 + B4 ⇒
				/ 30

CHARIOT ELEVATEUR A MAT RETRACTABLE (LEVEE MINIMUM 6 M) - CATEGORIE 5 (R489 – CNAMTS)				
Prendre en charge un chariot automoteur	NA	A	Observations	Note B1
Procéder aux vérifications extérieures				/ 2,5 0,5 point par compétence
Vérifier les niveaux				
Procéder à la maintenance de premier niveau				
S'installer au poste de travail				
Mettre le chariot en état opérationnel				
Conduire en sécurité un chariot automoteur	NA	A	Observations	Note B2
Circuler à vide en ligne droite en marche avant et arrière				/ 15 1,5 points par compétence
Circuler à vide en courbe en marche avant et arrière				
Circuler chargé en marche avant et arrière en ligne droite				
Circuler chargé en marche avant et arrière en courbe				
Circuler avec les fourches à bonne hauteur (env. 15 cm)				
Se positionner correctement face à un emplacement				
Utiliser judicieusement l'avertisseur sonore				
Être attentif à son environnement lors de la circulation et des manipulations				
Respecter les règles de sécurité et les consignes de travail				
Adapter sa vitesse aux conditions de circulation (sols, charges, virages, environnement...)				
Lever en sécurité une charge avec un chariot automoteur	NA	A	Observations	Note B3
Décider de la faisabilité (vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée)				/ 10 2 points par compétence
Adapter l'écartement des fourches à la charge à manutentionner				
Mettre l'engin au point mort et l'immobiliser au cours des prises et déposes				
Effectuer la mise en stock et le déstockage d'une charge à une hauteur minimale de 6 m				
Gerber et dégerber en pile dans un espace restreint				
Immobiliser un chariot automoteur	NA	A	Observations	Note B4
Poser, dans tous les cas, les fourches au sol avant de descendre du chariot				/ 2,5 0,5 point par compétence
Mettre l'engin au point mort et l'immobiliser				
Retirer les clés ou annuler le code lors de l'«abandon du chariot»				
Appliquer les règles et consignes liées au stationnement				
Signaler les anomalies éventuelles				
NA : Non Acquis A : Acquis				Note B = B1 + B2 + B3 + B4 ⇒
				/ 30

Annexe 4 – Attestation de formation à la conduite de chariots en sécurité

ATTESTATION DE FORMATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DE CHARIOTS	<i>Photo du titulaire de l'attestation</i>
---	--

L'élève, l'apprenti ou le stagiaire	L'établissement de formation à la théorie (nom et adresse)	L'établissement de formation à la pratique de la conduite (nom et adresse)
Nom : Prénom : Date de naissance :		

L'enseignant(e)s ou le(la) formateur(trice), certifié(nt) que a / n'a pas⁽¹⁾ suivi de
manière assidue la formation à l'utilisation en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur
porté.

Formations	Suivi de manière assidue ⁽¹⁾		Visa du ou des formateur(s)
	Oui	Non	
Formation théorique	Oui	Non	
Formation pratique chariot catégorie 1A – R489 (CNAMTS)	Oui	Non	
Formation pratique chariot catégorie 3 – R489 (CNAMTS)	Oui	Non	
Formation pratique chariot catégorie 5 – R 489 (CNAMTS)	Oui	Non	

Date	Cachet du/des établissement/s	Nom et visa du chef d'établissement

⁽¹⁾ Barrer la cellule inutile

Annexe 5– Attestation d'évaluation à la conduite de chariots en sécurité

ATTESTATION D'ÉVALUATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DE CHARIOTS	<i>Photo du titulaire de l'attestation</i>
---	--

L'élève, l'apprenti ou le stagiaire	L'établissement d'évaluation à la théorie (nom et adresse)	L'établissement d'évaluation, à la pratique de la conduite (nom et adresse)
Nom : Prénom : Date de naissance :		

L'évaluateur, après avoir vérifié les connaissances théoriques et pratiques, certifie(nt) que M a subi les tests théorique et pratique(s), pour l'utilisation en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Évaluations	Validée ⁽¹⁾		Nom et visa de l'évaluateur
Évaluation théorique	Oui	Non ⁽³⁾	
Évaluation pratique chariot catégorie 1A – R489 (CNAMTS)	Oui	Non	
Évaluation pratique chariot catégorie 3 – R489 (CNAMTS)	Oui	Non	
Évaluation pratique chariot catégorie 5 – R489 (CNAMTS)	Oui	Non	

Date	Cachet du/des établissement/s	Nom et visa du chef d'établissement

Pour les candidats ayant obtenu le CAP Opérateur/Opératrice logistique **ET** une évaluation positive au/x test/s, cette attestation dispense de CACES®⁽²⁾ durant cinq ans à compter de la date d'obtention du diplôme. Cette attestation est à remettre avec le relevé de notes du CAP Opérateur/Opératrice logistique si le candidat est déclaré ADMIS.

⁽¹⁾ Barrer la cellule inutile

⁽²⁾ Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) – selon la recommandation R489 en vigueur de la CNAMTS

⁽³⁾ En cas de non validation du test théorique, cette attestation ne peut être délivrée pour aucune des trois catégories de pratique de la conduite

CAP Opérateur/Opératrice Logistique

EP3 - ÉTUDE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES

**EXEMPLE DE TRAME
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE**

Épreuve en CCF et ponctuelle

CANDIDAT

Nom :

Prénom :

Académie de :

Fiche n°..... / 2

ANALYSE D'UN DOCUMENT PROFESSIONNEL

LE(S) LIEN(S) ENTRE LE DOCUMENT PROFESSIONNEL ET LES SAVOIRS ASSOCIES DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE

S 5.1.1 L'entreprise logistique dans son environnement	S 5.2.2 La responsabilité	S 5.4.3 La notion de productivité
S 5.1.2 La démarche qualité	S 5.3.1 La durée du travail	S 5.5.1 Les revenus des ménages
S 5.1.3 La diversité des entreprises	S 5.3.2 La formation professionnelle	S 5.5.2 La redistribution
S 5.1.4 La responsabilité sociale de l'entreprise	S 5.4.1 Le facteur travail	
S 5.2.1 L'organisation judiciaire	S 5.4.2 Le facteur capital	

I/ Le contexte professionnel

ENTREPRISE D'ACCUEIL ET COORDONNEES	
ACTIVITE PRINCIPALE DE L'ENTREPRISE	
PRESENTATION SCHEMATIQUE SIMPLE DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE FAISANT APPARAITRE LES FLUX ENTRE LES AGENTS ECONOMIQUES	

II/ Le document professionnel

Nom du document	
Le service émetteur et/ou l'émetteur	
Le ou les services destinataires et/ou le ou les destinataire(s)	
La fonction du document	
Les principales informations du document (5 maximum)	

III/ Les termes économiques et juridiques

EXPLIQUER TROIS TERMES ECONOMIQUES ET/OU JURIDIQUES CONTENUS DANS LE DOCUMENT

Terme 1 :	
Terme 2 :	
Terme 3 :	

Annexe 7 – Grille d'évaluation de situations professionnelles

CAP Opérateur/Opératrice Logistique

GRILLE D'ÉVALUATION
EP3 – ÉTUDE DE SITUATIONS
PROFESSIONNELLES
Épreuve en CCF et ponctuelle

CANDIDAT

Nom : _____

Prénom : _____

Académie de : _____

Note importante : la grille doit être complétée en faisant apparaître une croix (et une seule) pour chaque item.

SITUATION/ PARTIE 1 COMMUNICATION PROFESSIONNELLE	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Prise en compte de la demande ou du besoin de l'interlocuteur.				
Proposition d'une réponse adaptée à la demande ou au besoin.				
Exactitude des informations transmises.				
Utilisation (respect) d'un langage verbal et non verbal adapté.				
Utilisation adaptée (pertinente) des principales fonctionnalités des outils liés aux technologies d'information et de communication.				
Préciser la situation de communication proposée :			Situation/ Phase 1 Note EP 3	
Observations :			/ 40	
Évaluateur(s)				
Date	Nom et Prénom ⁽¹⁾	Fonction	Signature	

⁽¹⁾ Pour l'épreuve ponctuelle, les deux membres de la commission d'interrogation doivent évaluer.

CAP Opérateur/Opératrice Logistique

GRILLE D'ÉVALUATION

EP3 – ÉTUDE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES (suite)

Épreuve en CCF et ponctuelle

CANDIDAT

Nom :

Prénom :

Académie de :

Note importante : la grille doit être complétée en faisant apparaître une croix (et une seule) pour chaque item.

SITUATION/PARTIE 2 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Exactitude de la présentation du contexte professionnel.				
Présentation adéquate du schéma de l'environnement économique de l'entreprise.				
Identification exacte de l'émetteur et du destinataire du document.				
Explication pertinente de la fonction et des informations du document.				
Explication des termes économiques et juridiques utilisés.				
Préciser le thème des fiches :			Situation/ Phase 2 Note EP 3	
Observations :			/ 40	
Évaluateur(s)				
Date	Nom et Prénom ⁽¹⁾	Fonction	Signature	

⁽¹⁾ Pour l'épreuve ponctuelle, les deux membres de la commission d'interrogation doivent émarger.

GRILLE RÉCAPITULATIVE DE L'ÉPREUVE EP3	NOTES
Communication professionnelle	/40
Environnement économique et juridique	/40
Note Totale EP3	/80
Note EP3 proposée au jury (exprimée au demi-point supérieur)	/20

